ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio

Question écrite n° 75514

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les difficultés que rencontrent actuellement les radios associatives pour financer le coût de la numérisation. Cette nouvelle étape technologique risque de porter atteinte aux radios de petite taille. Il lui demande quelles mesures d'aide aux petites radios il pense prendre, afin de leur permettre de passer au tout numérique sans encombre.

Texte de la réponse

Depuis plus de vingt-cinq ans, le Gouvernement porte une attention toute particulière aux radios associatives, notamment par le biais du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Grâce à ce soutien financier prévu par le législateur en 1982, les radios locales associatives ont acquis une place essentielle au sein du paysage radiophonique. C'est pourquoi il importe non seulement d'assurer à ce système d'aide le maintien de ses moyens, mais également de lui permettre d'évoluer pour soutenir les radios associatives face au défi de la diffusion numérique. C'est notamment pour faire face à ces nouveaux besoins que les crédits du FSER ont été portés de 26,5 à 29 MEUR en 2010. Sur la base des conclusions de M. Emmanuel Hamelin, inspecteur général des affaires culturelles, et en collaboration avec les radios associatives, un système de soutien spécifique à la radio numérique a été mis en chantier, pour tenir compte à la fois des besoins spécifiques d'équipement de ces radios ainsi que des frais récurrents de fonctionnement, notamment de diffusion. Toutefois, le Conseil supérieur de l'audiovisuel ayant souhaité une implication des pouvoirs publics avant de délivrer les premières autorisations en radio numérique terrestre, le Premier ministre vient de confier à M. David Kessler, conseiller auprès du maire de Paris pour la culture, une mission sur l'avenir numérique de la radio. Cette mission étudiera les conditions de mise en oeuvre de l'actuel projet de radio numérique par la voie terrestre et envisagera d'éventuelles pistes complémentaires pour une radio numérique répondant à l'ensemble des intérêts en jeu : ceux des auditeurs, des industriels et des éditeurs de radios qu'ils soient associatifs ou commerciaux.

Données clés

Auteur : M. André Wojciechowski
Circonscription : Moselle (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75514
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3806
Réponse publiée le : 3 août 2010, page 8532